

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 10 décembre 2015**

**Rapporteur :  
Madame Gwenaëlle  
GOUZIEN**

**N° 9**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 21/12/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/12/2015 (accusé de réception du 18/12/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Avenant à la convention entre la Ville de Quimper et l'association Cezam Finistère  
ALVAC**

**Il est proposé de prolonger jusqu'au 31 décembre 2016, la convention signée entre la ville de Quimper et l'association Cezam Finistère ALVAC, pour la mise en œuvre d'un dispositif de soutien à l'accès à la culture des personnes les plus démunies.**

**\*\*\***

La convention signée entre la ville de Quimper et l'association Cezam Finistère ALVAC, pour la mise en œuvre d'un dispositif de soutien à l'accès à la culture des personnes les plus démunies, arrive à expiration le 31 décembre 2015.

**\*\*\***

Afin de permettre la poursuite de cette action sur l'année 2016, après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer un avenant de prolongation de ce dispositif jusqu'au 31 décembre 2016.

Le maire,

Ludovic JOLIVET